

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025**

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_140

**Objet : Modification de la
composition du conseil
d'exploitation de l'Office de
Tourisme**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge du Tourisme expose que Madame Edith Landreau a démissionné de son mandat de conseiller municipal de la commune de Noves et par conséquent, de celui de conseiller communautaire, lequel a pris fin à la date du 22 mai 2025.

Madame Landreau était en cette qualité, membre du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal (OTI).

L'article 4.2 des statuts de l'OTI prévoit :

« En cas de démission ou de décès, il est procédé dans les brefs délais au remplacement de la personne et le nouveau membre exerce son mandat pour durée qui reste à courir. »

L'article R2221-5 du CGCT, applicable par renvoi aux EPCI prévoit :

« Les membres du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire. »

Il convient donc de procéder au remplacement de Mme Landreau.

Il est proposé au Conseil communautaire, sur proposition de la présidente, de se prononcer sur la désignation, en remplacement de Mme Edith Landreau au sein du conseil de l'OTI et pour le reste du mandat à courir, pour la commune de Noves de : Madame Valérie Colombet

Le bureau communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU l'article R2221-5 du CGCT,

VU les statuts de l'OTI, et notamment son article 4.2,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 3 juillet 2025,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Landreau et la nécessité de son remplacement au sein du conseil d'exploitation de l'OTI,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

ARTICLE 1

Sur proposition de la présidente, est désignée, en remplacement de Mme Edith Landreau au sein du conseil de l'OTI et pour le reste du mandat à courir, pour la commune de Noves : Madame Valérie COLOMBET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	38
Votes pour :	38
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

